

Santé nationale et du Bien-être social elle-même qui le disait, lors de l'ouverture du débat sur ce projet de loi:

(La pension de sécurité de la vieillesse) garantit, par une sorte de contrat social, une pension de base à tout le monde.

J'ai également cité le ministre dans mes remarques il y a deux jours. Elle disait que le gouvernement «n'avait pas l'intention de modifier les règles du jeu» et qu'il voulait «maintenir l'indexation de la sécurité de la vieillesse». Le 4 novembre, le ministre prétendait:

Tous les programmes sociaux, et cela signifie en particulier les pensions et les prestations pour les enfants, resteront tels qu'ils sont.

Pourquoi? Le ministre disait alors, pour nous rassurer:

Les gens traversent une crise économique et ils ont besoin de stabilité.

La rupture d'une promesse et le détournement de l'argent qui aurait dû aller aux particuliers ne font certainement rien pour promouvoir cette stabilité que le ministre ne tient pas vraiment à assurer. A cet égard, je voudrais citer le premier ministre (M. Trudeau), qui déclarait en avril dernier à la Conférence nationale sur les pensions:

En bref, les gens doivent être protégés pendant leurs années de retraite. Le gouvernement du Canada s'est engagé à les protéger mieux à l'avenir qu'ils ne le sont maintenant. Les pensions qui ne sont pas protégées contre l'inflation ont naturellement tendance à diminuer au cours des années. Les gens qui pensaient avoir acquis une protection pour le reste de leur vie, constatent qu'ils ont des problèmes financiers de plus en plus graves au fur et à mesure qu'ils vieillissent.

Votre Honneur peut-il me dire, au vu de ce projet de loi dont l'étude s'achève à la Chambre, comment les personnes âgées peuvent avoir foi dans la parole du premier ministre?

Ce qui m'indigne doublement c'est que, en manquant ainsi à ses obligations à l'égard des vieillards, le gouvernement ose prétendre que son initiative n'a rien d'arbitraire ou d'unilatéral. Encore d'après le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le gouvernement demande à 1.1 million de pensionnés de se joindre à lui sur la ligne de front pour lutter contre l'inflation. Madame le ministre, pour reprendre ses propos, a affirmé qu'elle était parfaitement consciente du sacrifice qu'elle et son gouvernement demandaient à ces gens.

Il est absurde de prétendre que les retraités ont été consultés de quelque façon car le bill C-131 impose aux vieillards des prestations de sécurité de la vieillesse qui ne sont plus protégées contre l'inflation. Plus grave encore, le gouvernement impose la guillotine à la Chambre pour faire adopter son projet de loi. Encore heureux que le gouvernement ait accepté d'épargner aux plus démunis des pensionnés cette limitation de l'indexation, en compensant pour la perte au titre de la sécurité de la vieillesse par le supplément annuel de revenu garanti, ou SRG, qui, grâce à Dieu, reste indexé au coût de la vie. Toutefois, du fait de son insistance sur le SRG accordé en fonction des revenus du prestataire, cette mesure menace le principe essentiel de l'universalité. Les vieillards seront encore plus humiliés, puisque ce supplément est considéré comme de l'assistance sociale, et on minimisera l'importance du caractère universel de la sécurité de la vieillesse ou encore du droit à une pension du gouvernement. En outre, cette manœuvre aggraverait la complexité administrative des pensions dans leur ensemble.

La grande objection que je voudrais formuler ensuite porte sur les difficultés que le bill C-131 occasionnera au 1.1 million

Sécurité de la vieillesse—Loi

de retraités qui ne bénéficient pas du SRG. On calcule que cette mesure leur coûtera environ \$290 chacun en 1983 et 1984, c'est-à-dire près de \$12 par mois. Selon le Conseil national du bien-être social, près de 100,000 de ces 1.1 million de retraités entrent dans la catégorie des indigents ou des quasi-indigents; ces gens vivent seuls; ils reçoivent la sécurité de la vieillesse, mais ils n'ont pas droit au SRG parce que leurs revenus s'établissent à \$9,000 à \$10,000 par an; il peut s'agir aussi de couples dont les revenus se situent entre \$15,000 et \$16,000 par an et qui ne bénéficient pas du supplément eux non plus.

Le gouvernement cherche à mater l'inflation au détriment des plus démunis dans notre société. Il s'en prend aux vieillards en essayant de se sortir des difficultés qu'il s'est attirées par sa mauvaise gestion économique. Le bill empêche le gouvernement de respecter son obligation morale d'aider les personnes âgées. Celles-ci ne font plus partie de la population active; contrairement aux travailleurs, elles n'ont pas le moyen de compenser leurs pertes et de négocier avec des employeurs pour atténuer les effets de l'inflation.

● (1230)

En agressant ces retraités qui sont au bord de l'indigence, mais qui, à cause de revenus supplémentaires, n'ont pas droit au SRG, le gouvernement punit en fait ceux d'entre eux qui ont eu la prévoyance de faire des économies et de planifier leur avenir. Je ne veux surtout pas dénigrer les personnes âgées qui n'ont d'autre choix que celui de compter exclusivement sur la sécurité de la vieillesse et sur le supplément de revenu garanti; je réclame plutôt certains égards pour ceux qui, par leurs propres moyens, se sont assurés des revenus qui les placent tout juste au-dessus du seuil de la pauvreté.

Le bill C-131 renferme une autre injustice, comme les bills C-132 et 133 d'ailleurs. Les pensionnés vivant seuls et ayant un revenu de \$9,000 perdent \$290 au cours des deux prochaines années; mais une famille ayant deux enfants à sa charge et dont les revenus se situent à \$27,000 perdront moins de \$50 durant l'application de ce programme de restrictions à 6 et 5 p. 100 dont on a tant vanté les mérites. Par conséquent, pour une veuve âgée qui doit vivre avec \$9,000 par an, le sacrifice est six fois plus grand que pour une famille ayant un revenu annuel de \$27,000. Cela ne veut pas dire que le gouvernement doit s'en prendre à ces derniers plus qu'il ne l'a déjà fait, mais il devrait modifier l'ordre de ses priorités. Le bill C-131 n'est qu'une injustice de plus.

Le gouvernement a beaucoup insisté sur la nature prétendument temporaire de cette mesure draconienne. Mais si l'indexation est vraiment rétablie en 1985, la pension de sécurité de la vieillesse sera calculée sur une base inférieure à ce qu'elle aurait été s'il y avait eu pleine indexation pendant ces deux ans. Par conséquent, les pensionnés ne récupéreront jamais le manque à gagner. Contrairement aux fonctionnaires victimes du bill C-133, ces personnes âgées ne pourront pas retourner à la table de négociation pour récupérer ce qu'elles auront perdu. Bref, monsieur le Président, le programme des 6 et 5 p. 100 ne peut pas justifier les difficultés financières que le bill C-131 va imposer aux personnes âgées.